

ANNEXE 4a.4 ELEMENTS RELATIFS AU SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

La collecte et l'élimination des ordures ménagères sur la commune de PUY SAINT EUSEBE est faite par le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères « SMICTOM » situé à Embrun. Ce syndicat regroupe les 15 communes de l'embrunais et du savinois ainsi que Pontis.

Des containers sont disposés dans les hameaux et vidés une fois par semaine en basse saison et deux fois en haute saison (été). Le tri sélectif est possible sur chaque hameau.

Des déchetteries sont situées sur les communes de Savines et Embrun.

L'élimination se fait à l'usine de broyage d'Embrun. L'évacuation des déchets se faisait sur Manosque. Depuis le 1^{er} avril 2010, elle se fait au CSDI de Pralong à Embrun.

Un projet est en cours d'étude pour établir un nouveau système de ramassage et de traitement au niveau local. Il s'agit de mettre en place un nouveau système incitatif de collecte des OM.

Depuis le 15 juin 2011, les 12 points de ramassage des OM de la commune ont été remplacés par 2 points d'apport volontaire :

Le premier au Villard regroupe :

- 1 container semi-enterré pour les OM – accès par badge ;
- 1 container semi-enterré pour les emballages et papiers – accès libre ;

Le second au Nouveau Village regroupe :

- 1 container semi-enterré pour les OM – accès par badge ;
- 2 containers aériens pour les emballages et papiers – accès libre ;
- 1 container aériens pour le verre – accès libre ;